

## BAREME DES HONORAIRES DE TRANSACTION SUR LOCATION

-Honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail:

- 4% du loyer annuel à la charge du locataire
- 4% du loyer annuel à la charge du propriétaire

-Honoraires d'établissement d'état des lieux :

- 3€ du m<sup>2</sup> à la charge du locataire
- 3€ du m<sup>2</sup> à la charge du propriétaire

-Honoraires de négociation : (offerts pour les biens que nous gérons)

- 100€ à la charge du propriétaire

## BAREME DES HONORAIRES DE GERANCE

8% TTC sur toute la totalité des encaissements

Assurance garantie loyers impayés+ 2.5% du loyer (option)

## CAISSE DE GARANTIE - CARTE PROFESSIONNELLE

Notre agence est juridiquement indépendante

Affiliée à la Caisse de garantie GALIAN - 89 Rue de la Boétie - 75008 PARIS - n° CPI 8501 2017 000 021 692

GARANTIE EN STRNSACTION POUR UN MONTANT DE 280 000€

GARANTIE EN GESTION POUR UN MONTANT DE 240 000€

## BAREME DES HONORAIRES DE TRANSACTION

### HONORAIRES TRANSACTION

Calculés sur le prix de mise en vente

Honoraires maximum pratiqués

PRIX DE MISE EN VENTE <i>Arrondi au millier d'euros près</i>	HONORAIRES TTC
< 41 000€	6 000€
De 41 000€ à 200 000€	+ 5%
Au-delà de 200 000€	+ 4%

### HONORAIRES TRANSACTION VIAGER

Calculés sur la valeur vénale du bien

Honoraires maximum pratiqués

PRIX DE MISE EN VENTE VIAGER VALEUR LIBRE <i>Arrondi au millier d'euros près</i>	HONORAIRES TTC
< 41 000€	10 000€
De 41 000€ à 200 000€	+ 5%
Au-delà de 200 000€	+ 4%

### Honoraires à charge :

- Du vendeur pour mandat de vente
- De l'acquéreur pour mandat viager
- De l'acquéreur pour mandat de recherche

**Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat**

-Remise Mandat Simple : 2 000€ TTC

*(les prix affichés tiennent compte de cette remise éventuelle)*

-En cas de négociation des prix de vente, le montant des honoraires reste calculé sur le prix de mise en vente initial